

Déclaration d'engagement

La Boîte à soleil s'engage à traiter toutes les personnes d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance. Nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées, client ou employé, en temps opportun, en prévenant et en éliminant les obstacles à l'accessibilité tout en respectant les exigences en la matière précisées dans la **Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO/AODA)** et au **Code des droits de la personne**.

Définitions :

Accessibilité — Ce terme signifie de permettre aux personnes de toutes capacités de participer pleinement aux activités de la vie quotidienne. Il est utilisé pour décrire l'étendue dans laquelle un service, un produit, un appareil ou un milieu est accessible au plus grand nombre de personnes possible. On peut considérer l'accessibilité comme étant la capacité d'accéder à un système, à un service, à un produit ou à un milieu et d'en tirer profit.

Obstacle — Les obstacles limitent l'accès et empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à toutes les facettes de la société. La plupart des obstacles ne sont pas créés de façon volontaire. Généralement, les obstacles sont présents parce que les besoins des personnes handicapées n'ont pas été pris en compte dès le début.

Handicap — La loi en matière d'accessibilité de l'Ontario adopte la même définition du terme handicap que celle du Code des droits de la personne de l'Ontario. La définition du terme handicap est vaste :

- a) « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif;
- b) une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
- c) une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
- d) un trouble mental;
- e) une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail ».

Disponible en format accessible - Lorsque l'on dit qu'un document ou une information est « disponible en format accessible », cela signifie :

- Que l'information puisse être fournie dans un format qu'une personne en situation de handicap peut utiliser.
 - PDF accessible
 - Version en gros caractères
 - Enregistrement audio
 - Version Word
 - Vidéo avec sous-titres ou transcription
 - Une rencontre peut être fait pour expliquer au besoin
- La Boîte à soleil fournira l'information sur demande, dans un délai raisonnable et sans frais supplémentaires, de manière à répondre aux besoins liés au handicap de la personne.

Dans ce document, le genre féminin est utilisé comme générique dans le seul but de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire. Le terme « employée, bénévole et étudiante » désigne toute personne qui travaille avec les enfants et les familles dans les programmes de La Boîte à soleil.

Plan d'accessibilité

Ce plan d'accessibilité pluriannuel couvre la période de 2026-2031. Il est révisé au minimum tous les cinq ans et mis à jour au besoin. Il est publié sur le site web de La Boîte à soleil et peut être fourni en format accessible sur demande.

La Boîte à soleil a élaboré son engagement envers l'accessibilité dans sa politique de Accessibilité/service à la clientèle (ADM004) afin de se conformer avec les normes d'accessibilité intégrées. Les dates d'échéances indiquées dans le plan d'action qui suit démontrent les actions qui permettront à La Boîte à soleil de se conformer aux exigences requises. Si une personne ne peut pas accéder au document original en raison d'un handicap, nous pouvons lui fournir une version qu'elle pourra utiliser.

1. Services à la clientèle

La Boîte à soleil s'engage à fournir des services à la clientèle accessibles pour les personnes handicapées. Pour ce faire, nous fournirons des biens et des services aux personnes handicapées en temps opportun et selon les mêmes normes de qualité que pour quiconque.

Ce qui est en place

- a) Toute personne qui souhaite formuler un commentaire ou une plainte concernant l'accessibilité des services de La Boîte à soleil peut le faire par courriel (info@laboiteasoleil.ca), par téléphone (905-735-1840 poste 0), en personne au bureau administratif ou en utilisant la boîte de commentaires sur le site Web. Les commentaires peuvent être fournis dans un format accessible sur demande.
- b) **Inscriptions** : La Boîte à soleil peut fournir, au besoin, et à la demande :
 - i. Un service téléphonique ou en personne pour offrir l'assistance à remplir les informations requises concernant les inscriptions d'enfants pour les services de garde. Si la rencontre a lieu en personne, La Boîte à soleil peut fournir un ordinateur portable afin que les documents puissent être remplis directement avec la Responsable des familles.

- ii. Lorsqu'une vidéo est utilisée dans le cadre des inscriptions, des supports d'accessibilité tels que des sous-titres doivent être ajoutés afin d'en faciliter la compréhension.
- iii. Des ressources spécifiques aux inscriptions pour soutenir les familles avec le processus d'inscription de leurs enfants aux services de garde. Les ressources incluent les éléments suivants :
 - Étapes à suivre pour enregistrer un enfant sur la liste d'attente
 - Un guide d'inscription
 - Page de FAQ

Notre site web (www.laboiteasoleil.ca) comporte un *widget d'accessibilité qui permet aux utilisateurs d'ajuster l'affichage selon leurs besoins*.

- c) **Facturations/Frais/Subvention** : La Boîte à soleil fournit, au besoin, les informations nécessaires liées aux paiements et facturations, dans un format accessible. Lorsque nécessaire La Boîte à soleil peut offrir :
- i. Un service en personne, téléphonique ou un courriel.
 - ii. Des résumés simplifiés de documents peuvent aussi être proposés aux personnes selon les besoins.
 - iii. Le site web est équipé d'une section d'information spécifique aux frais de service et à la demande de subvention de la Région Niagara et la ville de Hamilton. Les informations incluses sont les suivantes :
 - Guide des parents
 - Frais de services
 - Calendrier de retrait (pour les frais et la facturation)
 - Liens pour appliquer à la subvention
- d) **Services en centre éducatif** : La Boîte à soleil offre des méthodes de communication alternatives pour rendre les communications plus accessibles. Pour proposer une méthode de communication appropriée, elle tient compte de la situation de la personne handicapée ainsi que des spécificités des applications utilisées. Voici des exemples de spécificités concernant les méthodes de communication dans les centres éducatifs. Sur demande, La Boîte à soleil peut fournir :
- i. Des formats alternatifs de documents imprimés tels que des gros caractères pour les personnes malvoyantes, des formats oraux et/ou des formats faciles à lire.
 - ii. Des résumés simplifiés de documents peuvent aussi être proposés au besoin.
 - iii. Lorsque nécessaire La Boîte à soleil peut offrir un service en personne, téléphonique ou un courriel selon les besoins.
 - iv. Sur demande, le personnel peut lire l'information à la personne pour soutenir sa compréhension ou pallier toute difficulté de littératie ou de vision.
 - v. Le personnel peut aussi adapter sa communication en utilisant des supports visuels, tels qu'un bloc-notes, un stylo ou un tableau d'images, afin de faciliter la compréhension et la participation de la personne.
 - vi. Avoir à sa disposition documents importants (Ex : rapport de blessures, formulaires de médicaments) déjà remplis comme référence pour faciliter le

processus d'écriture pour toute personne qui pourrait avoir des déficiences intellectuelles ou des difficultés de communication liées à la littératie.

- **Programmes SPAGJE et accessibilité :** La Boîte à soleil veille à ce que tous les programmes soutenus par le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) soient pleinement accessibles aux familles admissibles. Les pratiques d'accessibilité, les accommodements raisonnables, les plans de soutien individualisés et les mesures de communication adaptée s'appliquent également aux familles participant au SPAGJE. Aucun enfant ne se voit refuser ou limiter l'accès à un programme SPAGJE en raison d'un handicap ou de besoins particuliers. La Boîte à soleil s'engage à offrir des mesures d'adaptation raisonnables et individualisées afin de favoriser la pleine participation de chaque enfant.

Toutefois, dans les rares situations où, après l'exploration et la mise en œuvre de toutes les mesures d'adaptation raisonnables possibles, le centre n'est pas en mesure de répondre de façon sécuritaire et adéquate aux besoins de l'enfant, une exclusion peut être envisagée, conformément à la politique d'exclusion de La Boîte à soleil et aux exigences légales applicables.

- **Plans de soutien individualisés :** La Boîte à soleil développe, en collaboration avec les familles et les professionnels du milieu, des plans de soutien individualisés pour les enfants ayant des besoins particuliers. Ces plans tiennent compte des besoins d'accessibilité, des stratégies de communication, des adaptations nécessaires et des mesures de sécurité. Le personnel reçoit les informations nécessaires pour appliquer les stratégies décrites dans les plans de soutien individualisés et en assurer un suivi continu.

Plan d'action

- Assurer que tous les PDF utilisés à l'externe sont dans un format accessible (texte réel, pas image scanné).

Date d'échéance : Décembre 2026

- Assurer que le guide des parents est dans un format accessible.

Date d'échéance : Septembre 2026

- Avoir des documents déjà remplis pour faciliter la compréhension des documents. (Formulaire des médicaments, allergies, blessure ect.)

Date d'échéance : Septembre 2026

2. Information et communications

La Boîte à soleil s'engage à rendre l'information et les communications qu'elle produit accessibles pour les personnes handicapées.

Communication inclusive et identitaire francophone

La Boîte à soleil s'engage à offrir une communication inclusive, claire et accessible qui soutient la construction identitaire francophone des enfants et des familles. Le personnel adapte son langage, ses supports visuels et ses stratégies pédagogiques afin de répondre aux différents niveaux de compétence linguistique, y compris pour les familles nouvellement arrivées, plurilingues ou ayant des défis de littératie. Les interactions, documents et ressources fournis visent à renforcer l'appartenance linguistique et culturelle tout en demeurant accessibles à toutes les personnes.

Ce qui est en place

- a) **Communication générale** : La Boîte à soleil fournit, au besoin, des ressources et du matériel de formation dans un format accessible qui tient compte des besoins liés au handicap de la personne. Lorsque c'est nécessaire, nous nous procurons les documents dans un format électronique accessible ou prêt à être converti, lorsque ce format ou une ressource équivalente est disponible.
- b) **SiteWeb** : La Boîte à soleil fournit plusieurs informations accessibles sur son site web. Le site est conçu pour respecter les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0 niveau AA). Il comporte également un widget d'accessibilité qui permet aux utilisateurs d'ajuster l'affichage selon leurs besoins. Les textes publiés sont structurés de manière à être entièrement accessibles, notamment pour les personnes qui utilisent des lecteurs d'écran.
- c) **Guide des parents** : Le guide des parents est disponible en format PDF sur le site Web de La Boîte à soleil. Sur demande, une copie papier peut être fournie afin de réduire les barrières possibles à l'accès à l'information. La Boîte à soleil travaille actuellement à l'élaboration d'une version entièrement accessible du guide.
- d) **Sondage des parents** : Le sondage des parents est disponible sur un site externe (Alchemer) en format accessible et peut être fourni, au besoins, en copie papier afin de réduire les barrières possibles.
- e) **Digibot** : Ceci est un service externe que nous utilisons pour la communication avec les familles ainsi une plateforme pour la facturation et les présences des enfants. À compter du 8 décembre 2025, Digibot confirme que son portail répond aux exigences d'accessibilité.
- f) **Information d'urgence accessible** : La Boîte à soleil fournit, sur demande, des renseignements d'urgence dans un format accessible et adapté aux besoins de la personne handicapée.

- g) La Boîte à soleil met à la disposition du public **plusieurs moyens de communication** (courriel, téléphone, visite en personne). Sur demande, ces renseignements peuvent être fournis dans un format accessible ou adapté aux besoins de la personne handicapée.
- h) **Utilisation de SharePoint** : La Boîte à soleil utilise SharePoint pour partager des documents et des ressources internes. Les documents déposés sur la plateforme sont préparés dans des formats accessibles. SharePoint offre également des outils intégrés, tels que le Lecteur immersif, qui facilitent la lecture pour les personnes ayant des besoins particuliers. Sur demande, tout document disponible dans SharePoint peut être fourni dans un format accessible ou adapté aux besoins de la personne.
- i) **Vidéos – Sous-titrage obligatoire** : Toutes les vidéos utilisées ou produites par La Boîte à soleil doivent être accompagnées de sous-titres afin d'assurer l'accessibilité pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant des besoins de compréhension linguistique.
- j) Sur demande, La Boîte à soleil peut fournir un guide en version "**facile à lire**", utilisant un langage simple et clair, des phrases courtes et des supports visuels pour faciliter la compréhension.
- k) **Politiques disponibles en formats multiples** : Les politiques de La Boîte à soleil sont disponibles en formats multiples. Sur demande, elles peuvent être fournies en version accessible, notamment en gros caractères, en format électronique structuré, en version facile à lire ou sous toute autre forme adaptée aux besoins de la personne.

3. Emploi

La Boîte à soleil s'engage à offrir des pratiques d'emploi équitables, inclusives et accessibles à toutes les étapes du recrutement, de l'embauche et de l'emploi. Dans notre politique d'accessibilité, les employées sont informées en tout temps de la disponibilité de mesures d'adaptation et des étapes à suivre pour en faire la demande. Un processus clair et confidentiel permet d'élaborer des plans d'accommodement individuels pour les employées qui en ont besoin.

Tous les renseignements liés aux accommodements ou au handicap d'une employée sont traités de manière strictement confidentielle. Sur demande, les documents internes (politiques, procédures, formulaires) peuvent également être fournis dans un format accessible.

Ce qui est en place

- a) **Affichage de poste** : Les affichages de poste sont disponibles sur le site web en format PDF et peuvent également être fournis en copie papier ou autre format afin de réduire les barrières potentielles. Au besoin, La Boîte à soleil peut offrir une explication par téléphone ou par courriel pour faciliter la compréhension de l'offre d'emploi. Chaque affichage précise également que : « Des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande pendant le processus de recrutement et d'embauche afin de soutenir la candidate. »
- b) **Communication d'embauche** : La Boîte à soleil informe les employées, les candidates potentielles et le public que des mesures d'adaptation sont offertes tout au long du processus de recrutement et d'embauche. Lors de l'invitation à une entrevue, les

candidates sont avisées que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande. Les modalités d'adaptation sont déterminées en consultation avec la personne afin d'assurer une réponse adéquate à ses besoins, sans créer de désavantage dans le processus. La Boîte à soleil s'engage à fournir toute l'information et le soutien nécessaires pour répondre de manière appropriée aux besoins spécifiques de chaque personne.

- c) **Entrevues** : La Boîte à soleil indique dans ses offres d'emploi que des mesures d'adaptation sont disponibles pour les personnes en situation de handicap convoquées en entrevue. Les candidates sont informées, au moment de l'invitation au téléphone, qu'elles peuvent demander des accommodements. Les mesures d'adaptation sont déterminées en consultation avec la candidate afin d'assurer une réponse adéquate à ses besoins. La Boîte à soleil s'engage à fournir l'information et le soutien nécessaires pour répondre de manière appropriée aux besoins spécifiques de chaque personne.
- d) **Orientation administrative** : L'orientation des nouvelles employées peut être adaptée en fonction de leurs besoins d'accessibilité. La Boîte à soleil exige la lecture des politiques organisationnelles ainsi que la réponse aux questionnaires associés. Au besoin, ces documents peuvent être fournis dans un format accessible ou présentés de manière à tenir compte des besoins spécifiques de la personne. Un soutien supplémentaire — comme la lecture à voix haute, des explications verbales ou un accompagnement individuel — peut également être offert afin de faciliter la compréhension du matériel d'orientation. Les formations externes suivantes sont en format accessible sur leur plateforme respectif:
 - i. **SST 4 étapes**
 - ii. **AODA**
 - iii. **SIMDUT (2 parties)**
 - iv. **Customer service standard**
 - v. **Anaphylaxie**
- e) **Orientation en centre éducatif** : La Boîte à soleil offre un processus d'orientation pratique en centre éducatif, individualisé selon les besoins de formation de chaque personne tout en respectant les particularités de son poste. La durée de l'orientation varie généralement de deux à trois jours, selon les besoins de l'employée. Des mesures d'adaptation peuvent être intégrées au processus afin de soutenir la compréhension et l'apprentissage de l'employée.
- f) **Blessures au travail** : Toutes les informations liées aux blessures au travail sont fournies, au besoin, dans un format accessible qui tient compte des besoins spécifiques de la personne en matière d'accessibilité.
- g) **Réintégration au travail** : La Boîte à soleil s'engage à élaborer et mettre en œuvre des plans d'adaptation individualisés, ainsi que des politiques de retour au travail, pour les employées qui ont dû s'absenter pour une longue durée en raison d'un handicap ou d'une maladie.

- h) **Adaptation et accommodements** : La Boîte à soleil dispose de procédures pour la gestion du rendement, le perfectionnement professionnel et la réaffectation des tâches, au besoin. Des mesures d'adaptation ergonomiques ou technologiques peuvent également être offertes afin de soutenir l'employée de manière appropriée.

Plan d'action

- Adapter la procédure d'orientation afin d'y intégrer un nouveau processus administratif. Les guides et les quiz seront offerts en personne au bureau administratif. La procédure d'orientation sera également revue afin d'assurer qu'elle soit inclusive et accessible à l'ensemble des employées. Les guides et les quiz seront offerts en personne au bureau administratif.

Date d'échéance : Été 2027

- Mettre en place une formation AODA obligatoire pour tout le personnel actif, renouvelée tous les deux ans.

Date d'échéance : Été 2026

4. Approvisionnement

La Boîte à soleil s'engage à tenir compte de l'accessibilité lors de l'achat de produits, d'équipements, de technologies ou de services. Lorsque cela est possible et raisonnable, l'organisme privilégie des options accessibles ou adaptables afin de réduire les obstacles pour les employés, les familles et le public. Sur demande, les fournisseurs sont tenus de fournir la documentation ou les ressources en format accessible. Si, pour des raisons justifiées, il n'est pas possible de tenir compte de l'accessibilité lors d'un achat, La Boîte à soleil peut en expliquer les raisons sur demande.

Ce qui est en place

- a) **Technologies accessibles** : La Boîte à soleil privilégie l'utilisation de technologies accessibles afin de réduire les obstacles pour les employées, les familles et les partenaires. Lorsque possible, l'organisme choisit des appareils et des logiciels offrant des fonctionnalités intégrées d'accessibilité, comme les lecteurs d'écran, la dictée vocale, les options de contraste, l'agrandissement du texte et les paramètres de navigation simplifiée.
- b) **Formations** : La Boîte à soleil s'assure, dans la mesure du possible, que les formations offertes aux employées, qu'elles soient en personne ou en ligne, à l'interne ou par des fournisseurs externes, tiennent compte des principes d'accessibilité et d'inclusion.

Pour les formations internes, La Boîte à soleil veille à offrir des contenus et des modalités accessibles et adaptées aux besoins des employées.

Pour les formations offertes par des organismes externes, bien que La Boîte à soleil n'ait pas le contrôle sur le contenu ou les modalités de prestation, elle privilégie, lorsque possible, des fournisseurs qui offrent des options inclusives et accessibles, et s'assure de proposer des mesures d'adaptation raisonnables aux employées lorsque cela est réalisable.

Le matériel de formation peut être fourni en formats alternatifs au besoin (ex. documents électroniques accessibles, texte simplifié, sous-titres, explications verbales). Des mesures d'adaptation, comme du temps supplémentaire, un accompagnement individuel ou des supports visuels, peuvent également être mises en place afin de favoriser une participation pleine et équitable.

- c) **Ressources des fournisseurs** : Au besoin, La Boîte à soleil demande à ses fournisseurs de fournir leurs documents et ressources dans des formats accessibles. Lorsque le matériel remis n'est pas accessible, une version adaptée peut être demandée afin de répondre aux besoins des employées ou des familles.
- d) **Équipement accessible** : La Boîte à soleil s'assure que l'équipement utilisé dans les centres éducatifs est accessible et sécuritaire pour le personnel. Comme les meubles et le matériel sont adaptés à la petite enfance (de petite taille et souvent au niveau du sol), il est essentiel que les employées puissent effectuer les tâches de base de leur poste de manière sécuritaire. Lorsque nécessaire, des ajustements ergonomiques ou des outils de soutien peuvent être fournis afin de réduire les risques et de favoriser un environnement de travail accessible.
- e) **Matériel pédagogique et jouets accessibles** : La Boîte à soleil privilégie du matériel pédagogique et des jouets permettant la participation de tous les enfants. Lorsque nécessaire, des outils ou adaptations simples (ex. poignées, pictogrammes, supports visuels, matériel sensoriel) peuvent être utilisés pour soutenir l'inclusion et répondre aux besoins particuliers d'un enfant.
- f) **Appels de devis** : La Boîte à soleil intègre des critères d'accessibilité dans ses appels de devis lorsqu'elle achète des produits, des équipements ou des services. Les fournisseurs doivent préciser si leurs produits sont accessibles ou adaptables (ex. documents en formats accessibles, équipements ergonomiques, technologies compatibles avec l'accessibilité). Lorsque cela est possible, La Boîte à soleil privilégie les options qui réduisent les obstacles et favorisent l'inclusion.

5. Formation

La Boîte à soleil offre une formation sur les exigences de la LAPHO/AODA et sur le Code des droits de la personne de l'Ontario, basée sur les ressources officielles de la Commission ontarienne des droits de la personne. Cette formation est offerte à l'embauche et mise à jour lorsque la législation, l'AODA ou la version officielle de la formation en ligne est modifiée ([Travailler ensemble : Le Code des droits de la personne de l'Ontario et la LAPHO](#)). Elle peut être fournie en format accessible, selon les besoins de la personne, afin d'assurer une compréhension complète du contenu.

Ce qui est en place

- a) Les employées de La Boîte à soleil reçoivent une formation sur la législation ontarienne en matière d'accessibilité ainsi que sur les aspects pertinents du Code des droits de la personne de l'Ontario.

- b) Les bénévoles et les étudiantes reçoivent, quant à elles, une formation adaptée à leur rôle, couvrant uniquement les principes essentiels de l'accessibilité et du service à la clientèle. Les formations sont offertes de manière appropriée à la mission et aux responsabilités de chacune.
- c) Les employées reçoivent une copie du plan ou de la politique lorsqu'il est mis à jour. Les bénévoles et les étudiantes reçoivent une mise à jour seulement si les changements ont une incidence directe sur leurs responsabilités.
- d) La Boîte à soleil tient un registre des formations suivies (nom de la personne, date et type de formation) afin de démontrer la conformité aux exigences légales.

Plan d'action

- Mettre en place une courte formation d'introduction à l'accessibilité destinée aux bénévoles et aux étudiantes, afin de leur présenter les principes essentiels du service à la clientèle accessible et les attentes de La Boîte à soleil.

Date d'échéance : Décembre 2027

- Travaillé la formation des directrices de centre. Les directrices de centre doivent être formées sur : l'AODA et le Code des droits de la personne, la gestion des accommodements, les entrevues accessibles, la création de documents accessibles, l'utilisation accessible de SharePoint, la communication adaptée, et leur rôle dans l'élaboration des plans d'adaptation et des retours au travail. Elles doivent aussi savoir comment prévenir les obstacles dans leur centre éducatif.

Date d'échéance : Décembre 2027

6. **Conception des lieux publics** : La Boîte à soleil respectera toutes les exigences de la législation ontarienne sur l'accessibilité, y compris les normes du Code du bâtiment de l'Ontario, lors de l'aménagement de nouveaux lieux publics ou de modifications majeures à des installations existantes. Cela inclut, lorsque requis :

- L'accessibilité des rampes, voies de circulation, stationnements, entrées et espaces communs ;
- L'installation de signalisation accessible (ex. pictogrammes, contrastes visuels, hauteur appropriée) ;
- La mise à jour et l'affichage de plans d'évacuation accessibles, comprenant des indications claires, visuelles et faciles à comprendre ;
- Le respect des normes relatives aux issues de secours, aux portes, aux salles de toilette accessibles et aux aires de manœuvre, telles que prescrites par le Code du bâtiment.

L'objectif est de réduire les obstacles pour les enfants, les familles, les employées et toute personne utilisant les espaces de La Boîte à soleil.

Ce qui est en place

- a) La Boîte à soleil se conforme aux normes d'accessibilité du Code du bâtiment de l'Ontario lors de la construction de nouveaux centres éducatifs ou de rénovations majeures des édifices.

- b) La Boîte à soleil tient compte des normes et règlements sur l'accessibilité dans tous ses projets de rénovation. Nos points de service respectent les exigences d'accessibilité applicables conformément aux normes provinciales et aux directives des conseils scolaires.
- c) La Boîte à soleil informe sa clientèle lorsque les installations ou services utilisés par les personnes handicapées sont temporairement hors d'usage. L'avis indique la raison de l'interruption et la durée prévue. Il est communiqué aux familles par courriel et affiché à l'entrée du centre. L'avis peut également être fourni dans un format accessible sur demande.

Pour en savoir plus sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec :

Christina Clark
Directrice générale
La Boîte à soleil coop. inc.
directrice@laboiteasoleil.ca
905) 735-1840 poste 22